

MAIRIE DE PRESLES

DELIBERATION N°26-2024
SEANCE DU : 26 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRESLES

CONVOCATION

Date : 14/03/2024

Affichée le : 18/03/2024

Transmise le : 18/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Céline CAUDRON, Maire de Presles.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 26

Présents : 20

Votants : 23

Pouvoirs : 3

Absents : 3

Etaient

présents :

Thierry CHAUMERLIAC

Patricia GOASDOUE

Hervé WEIFFENBACH

Aïcha FOURCROIX

Michel WATIER

Martine TISSU

Patrick RAOULT

Françoise GODENNE

Serge GHILLEBAERT

Pierre BEMELS

Hubert De RANCOURT

Monique ROBERT

Reynald GARCIA

Cécile DOLQUES

Pascal BARBIER

Tatiana D'ANDREA

Vincent BRUEL

Sylvie GUIMIOT

Paola DE SANTIS

Laurent COHEN

Sébastien SCHILLINGER

Edouard DEGREMONT

Fabien VOLLE

Romain PREVALET

Allyson PALLUD

LISTE DES DELIBERATIONS

Affichée et mise en ligne le :

Absents représentés :

Hervé WEIFFENBACH pouvoir à Françoise GODENNE

Cécile DOLQUES pouvoir à Patricia GOASDOUE

Laurent COHEN pouvoir à Martine TISSU

Absents non représentés : Hubert De RANCOURT, Vincent BRUEL, Romain PREVALET

Secrétaire de séance : Aïcha FOURCROIX

Enquête publique relative à la demande d'augmentation de la capacité annuelle de stockage de déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante déposée par la société Tersen Picheta sur le territoire de la commune Saint Martin du Tertre

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement,


Vu l'arrêté préfectoral n° IC-24-020 du 17 février 2024,

Considérant la demande de la société TERSEN – Établissement PICHETA portant sur l'augmentation de la capacité annuelle de stockage de déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante (DMCCA) sur le site qu'elle exploite sur le territoire de la commune de Saint-Martin-du-Tertre – chemin rural n°2 de Saint-Martin-du-Tertre à Paris,

Considérant qu'une enquête publique de 19 jours est ouverte en mairies de : Attainville, Baillet en France, Belloy en France, Maffliers, Moisselles, Montsoul, Nerville la Forêt, Presles, Saint Martin du Tertre, Viarmes, Villaines sous Bois et Villiers le Sec, du lundi 25 mars au vendredi 12 avril 2024 inclus.

Considérant que les conseils municipaux des communes susvisées sont appelés à formuler leur avis sur le dossier soumis à l'enquête publique dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à la majorité (8 contre, 6 abstentions)

Envoyé en préfecture le 04/04/2024
Reçu en préfecture le 04/04/2024
Publié le 
ID : 095-219505047-20240327-262024001-DE

- Emet un avis favorable à la demande de la société TERSEN (établissement PICHETA) portant sur l'augmentation de la capacité annuelle de stockage de déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante sur le site qu'elle exploite sur le territoire de la commune de Saint-Martin-du-Tertre – chemin rural n°2 de Saint-Martin-du-Tertre à Paris.

Pour extrait certifié conforme, le 27 mars 2024




Le Maire,
Céline CAUDRON